

Délibération n°D20240060

Rapporteur : Michaël DESTOMBES

Service : Commerce et Artisanat

Secrétaire de séance : Fabien RUET

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le VINGT-SEPT JUIN, à 16 heures 30, les membres du conseil municipal de la Ville de BERGERAC se sont réunis au nombre de 22, 23, 24, 25, 24, 23, 22, à la salle Cyrano, rue du Bois Sacré, en vertu de l'article L. 2121.10 du Code général des collectivités territoriales et de la convocation en date du 20/06/2024.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN, Charles MARBOT, Josie BAYLE (1), Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Christophe DAVID-BORDIER (2), Joaquina WEINBERG (3), Alain BANQUET, Jean-Pierre CAZES, Marc LETURGIE, Florence MALGAT (4), Joël KERDRAON (5), Marie-Hélène SCOTTI, Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI, Joëlle ISUS, Marion SOK CHAMBERON, Fatiha BANCAL, Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Christine FRANCOIS, Julie TEJERIZO, Catherine TAVEAU.

ABSENTS EXCUSÉS :	Josie BAYLE	a donné délégation à	Éric PROLA
	Marie-Claude ANDRIEUX	a donné délégation à	Jonathan PRIOLEAUD
	Christian BORDENAVE	a donné délégation à	Laurence ROUAN
	Florence MALGAT	a donné délégation à	Farida MOUHOUBI
	Stéphane FRADIN	a donné délégation à	Mickaël DESTOMBES
	Corinne GONDONNEAU	a donné délégation à	Gérald TRAPY
	Jean-Claude REY	a donné délégation à	Alain BANQUET
	Jacqueline SIMONNET	a donné délégation à	Christine FRANCOIS
	Christophe DAVID-BORDIER	a donné délégation à	Marie-Lise POTRON
	Joaquina WEINBERG	a donné délégation à	Marie-Hélène SCOTTI

ABSENTS : Adib BENFEDDOUL, Paul FAUVEL, Stéphanie PONCET, Stéphane LE BERRE.

(1) Départ au dossier n°10 « Décision modificative n°1 (Budget supplémentaire) – Exercice 2024 ».

(2) Départ au dossier n°22 « Modification des règlements intérieurs des accueils périscolaires et de la restauration scolaire et avenant au projet éducatif du territoire ».

(3) Arrivée au dossier n°2 « Approbation du compte de gestion du receveur – Année 2023 ».

(4) Départ au dossier n°26 « Bilan des cessions et des acquisitions de l'année 2023 ».

(5) Arrivé au dossier n°3 « Approbation du compte administratif – Exercice 2023 ».

REDEVANCE TERRASSE RODY CHOCOLATERIE - EXONÉRATION PARTIELLE DUE AUX TRAVAUX AUTOUR DE LA HALLE POUR LES MOIS D'AVRIL A JUIN 2024

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L. 2125-1 ;

VU l'instruction budgétaire et comptable applicable aux communes ;

VU l'arrêté municipal AG2013-647 en date du 17 mai 2013 portant règlement d'installation des terrasses et des étalages des commerces bergeracois ;

VU le permis d'aménager de la halle et de ses pourtours n° PA 024 037 21 D0004 délivré par la Ville en date du 8 janvier 2022 ;

VU la décision de Monsieur le Maire n°L20230602 en date du 31 août 2023 fixant les tarifs des terrasses et des étalages des commerces notamment ;

VU la délibération n°D20240031 en date du 28 mars 2024 ;

VU l'avis favorable de la commission finances en date du 17 juin 2024 ;

CONSIDÉRANT que les travaux d'aménagement de voirie et de reprise des réseaux autour de la halle, sis Place Louis de la Bardonnie, vont impacter, pendant les mois d'avril à juin 2024, l'utilisation des terrasses d'été accordées précédemment aux commerçants alentours ;

CONSIDÉRANT que la période estivale, allant du 1^{er} avril au 31 octobre 2024, est soumise à une redevance d'occupation du domaine public et que le commerçant désigné ci-après est impacté par les travaux d'aménagement de la place Louis de la Bardonnie initiés par la Ville pour l'utilisation de sa terrasse de 4 m² donnant sur le passage Bobinsky ;

CONSIDÉRANT que les travaux de réfection de la place Louis de la Bardonnie se termineront début juillet 2024 ;

CONSIDÉRANT qu'au regard de ces désagréments, un abandon de recettes relatif à la terrasse mise en place par ce commerçant semble raisonnable pour les mois d'avril à juin 2024, vu l'incidence financière estimée à 67 € ;

CONSIDÉRANT que l'adoption d'une telle mesure nécessite l'accord du conseil municipal, conformément aux règles de comptabilité publique .

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'ACCEPTER** de renoncer au recouvrement du produit d'occupation du domaine public pour la terrasse de 4 m² du commerçant Rody Chocolaterie, donnant sur le passage Bobinsky, pour les mois d'avril à juin 2024, en raison de l'impact des travaux d'aménagement réalisés autour de la halle, sur son activité commerciale.
- **D'ARRÊTER** le bénéficiaire de cette renonciation comme suit :

N° DE SIRET	ÉTABLISSEMENT	NOM GÉRANT
49999124800026	RODY CHOCOLATERIE	Teddy BEAUVIE

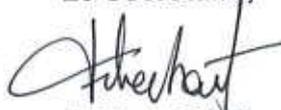
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires et à signer toutes les pièces relatives à l'aboutissement de ce dossier.

Adopté par 31 voix pour : Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN, Charles MARBOT, Josie BAYLE (pouvoir), Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX (pouvoir), Christophe DAVID-BORDIER (pouvoir), Joaquina WEINBERG, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE (pouvoir), Jean-Pierre CAZES, Marc LETURGIE, Florence MALGAT, Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN (pouvoir), Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI, Corinne GONDONNEAU (pouvoir), Joëlle ISUS, Jean-Claude REY (pouvoir), Marion SOK CHAMBERON, Fatiha BANCAL, Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET (pouvoir), Christine FRANCOIS, Julie TEJERIZO, Catherine TAVEAU.

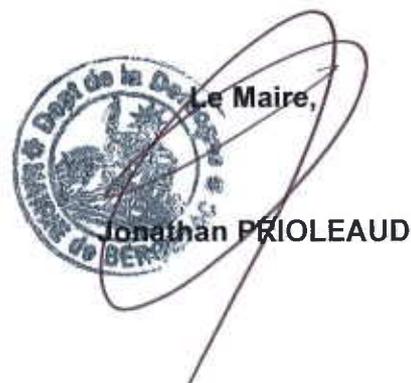
FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, A BERGERAC CE 27/06/2024.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le - 3 JUIL. 2024
et de l'affichage en date du - 3 JUIL. 2024 d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

Le Secrétaire,


Fabien RUET

Le Maire,


Jonathan PRIOLEAUD